

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le Recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles R. 212-10-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en oeuvre ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention Direction de structure et de projet du DESJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 14 octobre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, **mention Direction de structure et de projet** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	ARFI	Zohra
Madame	BAZIN	Marie
Monsieur	BOURDON	Hugo
Monsieur	CAUSSADE	Benjamin
Monsieur	CHARDELIN	Olivier
Madame	DESIR	Linda
Madame	GAUTHIER	Blandine
Madame	HUIJBREGTS	Marie-Clémence
Monsieur	LANDREAU	Clément
Monsieur	MAZARI	Guilhem
Monsieur	MEZZOMO	Sébastien
Madame	OLIVIER	Auriane
Madame	REYRAT	Charlotte
Madame	SEELS	Valaurine
Madame	TORRES	Manon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Article 2. - Le délégué régional académique Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 14/10/2025

Pour le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités et par délégation,
Le Chef de pôle formation-certification-emploi


Sébastien DARTAI